

ARRÊTÉ N°2026-DRJH-067

--

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE TEMPORAIRE A MADAME LEA
SIMERAY**

Le Maire de la ville d'Auxerre,

Vu l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2026-004 portant élection des adjoints,

Considérant que le maire peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux adjoints.

Considérant que Madame Léa SIMERAY est adjointe en charge de la citoyenneté, des quartiers et de la politique de la Ville.

Considérant qu'une visite périodique de la Salle Polyvalente Marie Noel aura lieu le lundi 04 mai à 14h30.

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la continuité de service public,

Arrête

Article 1 - Monsieur Mathieu DEBAIN, Maire de la Ville d'Auxerre, donne sous sa surveillance et sa responsabilité délégation concernant les visites périodiques en matière de sécurité et d'accessibilité à Madame Léa SIMERAY pour participer, donner des avis, prendre toute décision et signer tous documents à la suite de la visite du 04 mai 2026 à 14h30 en lien avec les établissements recevant du public.

Article 2 – Le présent arrêté sera notifié à Madame Léa SIMERAY et diffusé à :

- la Direction générale,
- la Direction de la stratégie, de l'aménagement du territoire et des mobilités.

Le

Le Maire,

Mathieu DEBAIN